Planter durablement dans ma commune

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE creuse

du grand paysage au micro-paysage

Hier, aujourd'hui, demain

La plantation arbustive et herbacée des espaces publics est une pratique relativement récente, notamment dans les communes de petites et moyennes tailles.

Auparavant, dans les villages creusois, l'espace public était géré par tous, la voirie communale et ses abords étaient entretenus par le cantonnier.

Pourtant, il était possible de voir, du printemps à l'automne, des fleurs le long des chemins et des routes, au pied des arbres ou dans les communaux où venaient brouter les bêtes. L'absence d'intrants et notamment l'emploi d'herbicides, permettait de voir dans les champs coquelicots, bleuets et camomilles.

Les fleurs, autrefois dans les champs, sont aujourd'hui dans les villages.

Toutefois, un fleurissement ne doit pas être vu seulement d'un point de vue esthétique. Il s'agit également d'affirmer l'identité d'une commune. Pour cela, le choix des végétaux est important. Il doit être fait en cohérence avec l'environnement de la commune, participer à l'identité du territoire, tout en affirmant une certaine originalité.

Il est également important d'apprécier le contexte humain, connaître les usages, comprendre les attentes, entendre les demandes, écouter les besoins. L'implication des usagers et des riverains permet une meilleure considération et acceptation du projet ainsi qu'un respect des plantations. Lorsque l'occasion se présente, les habitants peuvent être associés à un projet de plantation, de sa conception à sa réalisation. Cela peut renforcer l'appartenance à sa commune, comme introduire un plus grand respect vis-à-vis des végétaux plantés.

Charte «Objectif : Zéro Pesticide dans nos villes et villages»

Il est reconnu que les pesticides (herbicide, fongicide, insecticide, mais également certains engrais chimiques) sont responsables de graves pollutions. Ils sont également responsables de gènes respiratoires et de maladies.
Avec plus de 85 000 tonnes de pesticides vendus, tous usages confondus, la France occupait, en 2008, le premier rang européen de consommation de pesticides et le troisième au niveau mondial. Cet usage massif représente une place importante de la pollution des eaux.
Or, dans la Creuse, l'eau destinée à la consommation humaine est particulièrement vulnérable, car issue de nappes libres relativement superficielles et de prélèvements dans les cours d'eau.

Si aujourd'hui, encore 90 % des communes creusoises utilisent des pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces plantés, il est à noter que la loi Labbé du 23 Janvier 2014 prévoit la mise en place de l'objectif Zéro Phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2020. Il sera alors interdit l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces plantés, promenades et forêts. Il est donc nécessaire de revoir l'ensemble des pratiques d'entretien et de gestion des espaces publics.

Initiée en 2009, à l'échelle du Limousin, la Charte «*Objectif : Zéro Pesticide dans nos villes et villages*» sensibilise les agents municipaux, les élus et les jardiniers amateurs à la réduction de l'usage des pesticides dans l'espace public.

S'inscrire dans cette charte, modifiant les pratiques d'entretien, peut être l'occasion d'élaborer un plan de plantation et de fleurissement à l'échelle communale. Cela permettra une plus grande cohérence des espaces plantés, ainsi que la mise en place d'une hiérarchisation des espaces et une gestion raisonnée et différenciée.

Pour cela, le plan de plantation et de fleurissement d'une commune doit prendre en compte différentes temporalités. Un habitant, au quotidien, n'aura pas le même rapport avec ces plantations qu'une personne de passage. De plus, une plantation ne sera pas perçue de la même manière si on l'observe à pied, à vélo ou en voiture.

Le cantonnier/jardinier doit donc prendre en compte cela afin de composer un espace planté, évoluant dans le temps, présentant un intérêt à chaque saison. Les plantations annuelles, bisannuelles et vivaces sont à intégrer ensemble, afin d'avoir des plates-bandes plantées toute l'année.

fleurissement ponctuel : jardinières et suspensions

Avantages / Inconvénients

- Il créé un événement végétal, coloré et saisonnier là où il est impossible de planter en pleine-terre ;
- Il peut mettre en lumière et accompagner des éléments bâtis ou des espaces délaissés ;
- le jardinier dispose d'une vaste palette végétale d'annuelles et de bisannuelles ;
- Il peut être changé de place et modifié chaque année.

- Selon le choix des végétaux, il peut être gourmand en engrais et en eau tout au long de la saison estivale ;
- Il doit être renouvelé chaque année ;
- Dans le cas des suspensions, il peut faire appel à l'installation de mobilier coûteux, pouvant dénaturer et banaliser un espace public.

Si le choix des végétaux est bien sûr primordial, la pérennité d'une plantation hors-sol passe également par une bonne composition du substrat : une couche drainante de gravillons ou de billes d'argile expensée, d'environ deux centimètres ; un mélange au quart de terre de jardin, de terreau ou de compost, de tourbe brune et de sable grossier. Il existe également des terreaux spéciaux prêts à l'emploi.

En fonction de la jardinière (avec ou sans réserve d'eau), du substrat, des végétaux, de l'eau et des engrais, un fleurissement ponctuel revient à un coût s'élevant entre 40, 00 et 70, 00 €.

Petite astuce
Veiller à respecter la règle des 1/3 et 2/3 pour toute plantation en pot : Par exemple, dans un pot de 30 cm. de haut, planter des végétaux d'une hauteur de 60 cm. afin de donner du volume.

Quelques conseils utiles

Du fait des conditions particulières associées à la plantation en pots (variations de températures, dessèchement de la motte, apport nécessaire de nutriments, etc.), le choix des végétaux doit impérativement répondre à ces exigences. Il sera donc privilégier des **végétaux rustiques**, offrant une belle diversité de formes et de couleurs.

Ainsi, une à deux plantes, au port retombant, seront associées à un sujet au port érigé et charpenté, ainsi qu'à une annuelle ou une graminée relativement haute, donnant autant un élan à l'ensemble qu'une légèreté et un mouvement.

Parfois, il est plus judicieux de soigner deux ou trois belles jardinières, judicieusement placées, plutôt que vouloir à tout prix en installer dix qu'on aura des difficultés à faire prospérer.

Planter en pleine-terre : plate-bande de vivaces

Hortensias, **Azalées** et **Rhododendrons** affectionnent les sols acides comme ceux présents dans la Creuse. Ils créent des volumes importants et des floraisons abondantes et diversifiées.

Avantages / Inconvénients

- Elle permet de mettre en place une plantation pérenne, offrant un intérêt par les bois, les feuillages, les floraisons et les fructifications, toute l'année ;
- Elle peut accompagner un élément bâti, une voie de circulation, délimiter un espace tout comme agrémenter un jardin public ;
- Elle permet au jardinier d'exprimer son goût pour l'association de végétaux ;
- Bien composée, elle demande peu d'entretien, que ce soit en travaux de taille, d'arrosage ou de désherbage.

- La complexité de la composition demande une bonne connaissance des végétaux et de leur développement adulte.

Si l'investissement peut paraître important lors de la création de la plate-bande en *mixed-border*, il devient dégressif au cours du temps, englobant le renouvellement du paillage, de certains végétaux et d'un éventuel arrosage. La création d'une plate-bande de vivaces représente un coût entre 15, 00 et 20, 00 €/m².

Quelques conseils utiles

Dans la plupart des cas, une plate-bande arbustive en *mixed-border* est visible de tous côtés ; elle doit donc présenter un intérêt quelque soit le point de vue. Pour cela, la plantation sera organisée autour d'une arête dorsale constituée d'arbustes, de moyen à grand développement, de grandes graminées, apportant du relief et une structure d'appui. À partir de là, deux à trois bandes arbustives et herbacées peuvent être plantées, donnant à l'ensemble une forme pyramidale.

Le long d'une voie où circule essentiellement des véhicules et peu de piétons, la plantation en *mixed-border* mettra l'accent sur le jeu des couleurs, afin d'être visible malgré la vitesse de circulation. Au contraire, en centre-bourg, là où il est possible de prendre le temps de s'arrêter et d'observer, il sera possible de travailler davantage les associations de formes, de couleurs et de parfums , tout au long de l'année.

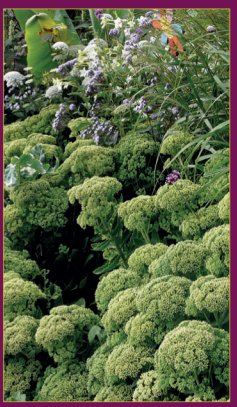

Quelques principes généraux de plantation

Planter en tout lieu et pour toutes les saisons

Il est reconnu qu'un sol mis à nu, notamment durant l'hiver, est préjudiciable pour sa bonne santé et plus particulièrement pour la micro-faune. Un couvert végétal, toute l'année, est donc vivement conseillé. De même, à la plantation, alors qu'arbres et arbustes sont encore jeunes, il est important de pailler, autant pour limiter l'évapotranspiration que pour favoriser le développement d'une micro-faune qui aèrera et amendera le sol. Planter durablement implique également de bien connaître sa commune, les usages et les attentes en terme de qualité.

En pied d'arbre

S'il est vrai que planter au pied d'un arbre adulte n'est jamais évident, du fait de l'ombre souvent et du manque d'eau parfois, il est à privilégier une palette végétale rustique, telle qu'elle peut apparaître dans un sous-bois. Avant que les feuilles des arbres n'apparaissent au printemps, les bulbes (Cyclamens, Muscaris et Tulipes) peuvent former un premier tapis coloré. Pourront être plantés par la suite des végétaux de mi-ombre à ombre, tels que les Pulmonaires, l'Euphorbe des Bois ou des couvre-sols comme la Pervenche, le Lamier ou le Bugle rampant.

Dans un sol drainant, en pente ou peu profond

À chaque sol sa plante. Ainsi, dans un sol pauvre en nutriments, il est possible de mettre en place une palette importante de végétaux annuels et vivaces. Cosmos, Gaillardes, Bidens, Pavots et Verveines fleuriront du printemps à l'été, tandis que les Roses trémières, les Sauges, les Achillées, les Valérianes, les Carex, les Fétuques et les Sedums offriront une couverture toute l'année. Surtout sur un terrain en pente, il est important de maintenir un couvert végétal important afin de limiter l'érosion.

Gérer durablement le patrimoine arboré de sa commune

Planter durablement sur l'espace public ne concerne pas seulement les strates herbacées et arbustives. Les arbres, de petit, moyen et grand développement, participent également pleinement à la qualité des rues et des places des bourgs et des centres-villes.
Planter un arbre doit donc se faire en connaissance de sa croissance et de son développement adulte, ainsi que du lieu de plantation, son échelle, ses usages et ses contraintes. Il est donc important de prévoir un espace suffisant autant pour le volume du houppier que pour celui du système racinaire.
Doivent aussi être pris en considération les arbres existants, comme patrimoine vivant de la commune. Si besoin, un diagnostic phytosanitaire pourra être prescrit afin d'assurer la pérennité des plantations. Par cette réflexion, il pourra être mis en place un chantier de restauration des houppiers et ainsi limiter les travaux annuels de taille.

label Villes et Villages fleuris

Dans la Creuse

Communes labellisées Trois fleurs

Guéret, La Souterraine, Lépaud

Communes labellisées Deux fleurs

Azérables, Fresselines, Méasnes, Saint-Maixant

Communes labellisées Une fleur

Chéniers, Evaux-les-Bains, Felletin, Lioux-les-Monges, Sainte-Feyre

Communes signataires de la Charte «Objectif : zéro pesticides dans nos villes et villages»

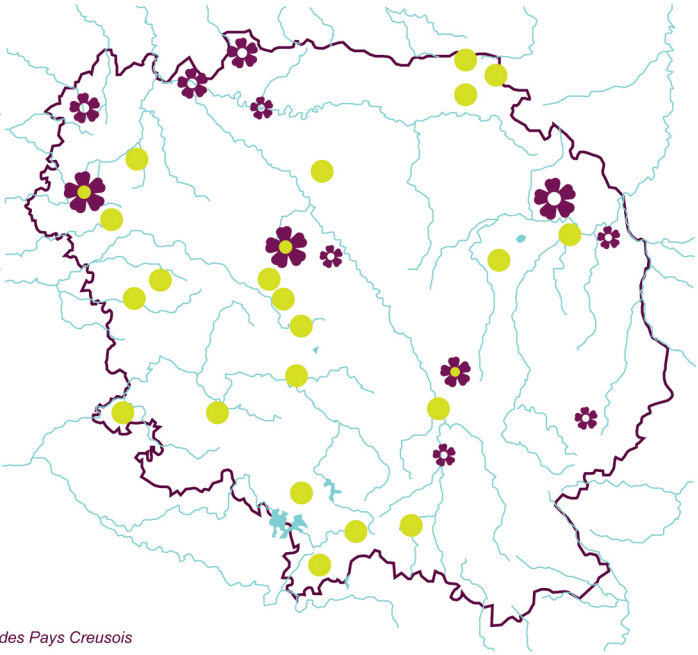

d'après ADRT Tourisme Creuse et CPIE des Pays Creusois

Créé en 1959, le premier concours des Villes et Villages Fleuris avait comme objectif principal l'attractivité touristique des territoires. La qualité esthétique du fleurissement était alors privilégiée.
Aujourd'hui, 4 182 communes sont labellisées en France.

Les critères d'évaluation ont quelque peu été modifiés depuis la création du label. Il couvre désormais un spectre plus important, valorisant tout autant la stratégie de gestion et d'aménagement de la commune, sa motivation et son engagement, les actions menées vers la population, la mise en valeur et la gestion du patrimoine végétal de la commune, notamment arboré, ainsi que la gestion environnementale et la qualité formelle des espaces publics.

Par ce label, il s'agit d'installer une réflexion sur l'aménagement des centres-villes et centres-bourgs, leur extension éventuelle et la manière dont le végétal peut venir accompagner ces changements, non pas comme un artifice, un élément décoratif, mais bien comme un élément constructif, constitutif de l'espace urbain en tant que tel. Il peut également être une première étape à une réflexion menée sur les espaces publics, l'urbanisme et le développement maîtrisé d'un centre-ville ou d'un village.

Dans la Creuse, l'ADRT Tourisme Creuse, accompagnée du CAUE et de professionnels de l'aménagement et de la production végétale, propose les communes pour l'attribution du label au Jury Régional. L'inscription est gratuite et ouverte à toutes les communes.

à lire

- ***Aménager avec le végétal,*** *pour des espaces verts durables* - ouvrage collectif : Certu, FNCAUE, CNVVF - éditions du Certu, 2011
- ***Manifeste du Tiers Paysage*** - Gilles Clément - éd. Sujet, 2004
- ***Du bon usage des arbres****, un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques* - Francis Hallé - Acte Sud, 2011
- ***Des arbres dans la ville****, l'urbanisme végétal* - Caroline Mollie - Acte Sud, 2009
- ***Entre nature et jardin : les atouts d'un jardin de vivaces*** - John Greenlee - Rouergue, 2011
- ***Choisir la prairie : une alternative naturelle et durable au gazon*** - Noël Kingsbury - Rouergue, 2008
- ***Plantes des haies champêtres*** - Christian Cogneaux - Rouergue, 2009
- ***Une enfance*** - Jules Marouzeau - éditions Denoël, 1937
- ***Tistou les pouces verts*** - Maurice Druon - Gallimard Jeunesse, 2005

Pour toute question concernant le Label Villes et Villages Fleuris :

- ***ADRT Tourisme Creuse*** 9 Avenue Fayolle BP 243 23000 Guéret Cedex Tél.: 05 55 51 93 23
- ***CRT Limousin*** 30 Cours Gay Lussac 87000 Limoges Tél.: 05 55 11 05 90
- ***CNVVF*** 6 Rue Louis Weiss 75703 Paris Cedex13 Tél.: 01 44 97 06 41 www.villes-et-villages-fleuris.com

- Pour toute question concernant l'utilisation des pesticides :
  Observation des Résidus de Pesticides www.observatoire-pesticides.gouv.fr
- Pour toute question concernant la Charte «Objectif : Zéro Pesticide dans nos villes et villages» :
  CPIE des Pays creusois rue Alexandre Guillon 23000 Guéret Cedex Tél.: 05 55 61 95 87

Maison Départementale des Patrimoines
11 rue Victor Hugo - B.P. 250 ■ 23000 Guéret
Tél.: 05 44 30 27 56 ■ Fax : 05 44 30 27 90
E-mail : caue23@caue23.fr ■ Site Internet : www.caue23.fr

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

creuse

Textes et crédits photographiques : CAUE 23 - Illustration page 3 : CPIE des Pays Creusois - Tous nos remerciements à Loriane Lucas, l'ADRT Tourisme Creuse, le CPIE des Pays Creusois, la Mairie de Boussac-Bourg, Christophe Macoin, Mairie de La Souterraine, Yves Glomot (Jardinerie Glomot) et Patrick Josse (Serres de la Chapelle) - Conception graphique : CAUE 23 - Impression : Grapho12